



**Révision du
SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE
du Pays Bellegardien**

Pièce 2. Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

APPROBATION le 17 décembre 2020



SOMMAIRE

Introduction 4

Le positionnement stratégique 5

Le Pays Bellegardien, LA porte d'entrée Ouest du Grand Genève identifié comme un acteur régional

Les axes de développement 9

1. Affirmer un pôle économique et touristique dans le Grand Genève 10
2. Renforcer l'attractivité, les services et la qualité du cadre de vie 14
3. Approfondir l'organisation des transports et déplacements 18
4. S'engager dans la transition énergétique par une gestion des ressources exemplaire 20

La CCPB regroupe au départ 15 communes : Bellegarde-sur-Valserine, Billiat, Champfromier, Chanay, Châtillon-en-Michaille, Confort, Giron, Injoux-Génissiat, Lancrans, L'hôpital, Montanges, Plagne, Saint- Germain de Joux, Surjoux, Villes et compte 21 056 habitants sur une superficie du territoire de 225 km².

Depuis la délibération de révision du SCoT du 17 décembre 2015, la nouvelle commune de Valserhône comprenant Bellegarde sur Valserine, Châtillon-en-Michaille et Lancrans a été créée, ainsi que la nouvelle commune de Surjoux-L'hôpital regroupant les deux communes du même nom.

Sur les cartes figurent les périmètres et noms des anciennes communes afin de faciliter le repérage.

INTRODUCTION

LE CADRE GENERAL DU PADD

Article L141-4 du code de l'Urbanisme

« Le projet d'aménagement et de développement durables fixe les objectifs des politiques publiques d'urbanisme, du logement, des transports et des déplacements, d'implantation commerciale, d'équipements structurants, de développement économique, touristique et culturel, de développement des communications électroniques, de qualité paysagère, de protection et de mise en valeur des espaces naturels, agricoles et forestiers, de préservation et de mise en valeur des ressources naturelles, de lutte contre l'étalement urbain, de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques. En matière de déplacements, ces objectifs intègrent une approche qualitative prenant en compte les temps de déplacement. »

Le PADD constitue un document politique pivot dans le projet de SCoT :

- Il permet au territoire de se projeter sur le long terme et de définir une ambition, un positionnement et une stratégie desquels découlent des politiques publiques d'aménagement.
- Par ailleurs, ce document politique n'est pas directement opposable, mais constitue la feuille de route pour le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) du SCoT qui fixera de manière plus détaillée les objectifs opposables aux documents d'urbanisme.
- En effet, l'élaboration concomitante du SCoT et du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLH) du Pays Bellegardien entend donner corps à ce projet de territoire de manière opérationnelle et assurer la cohérence des politiques publiques d'aménagement.

LE PROJET DE TERRITOIRE A 2040

**Le Pays Bellegardien
2040, un territoire
attractif, dynamique,
solidaire et exemplaire**

Le projet de territoire constitue :

- Une vision stratégique et politique à moyen/long terme pour structurer les actions et les rendre lisibles.
- Une ambition pour guider l'action avec l'affirmation de priorités fortes.
- Un projet commun de développement et d'aménagement.

Le projet de territoire s'appuie sur le diagnostic territorial réalisé dans le cadre de la révision du schéma de cohérence territoriale. Il a permis de révéler les atouts et faiblesses du territoire et ainsi d'en dégager les enjeux.

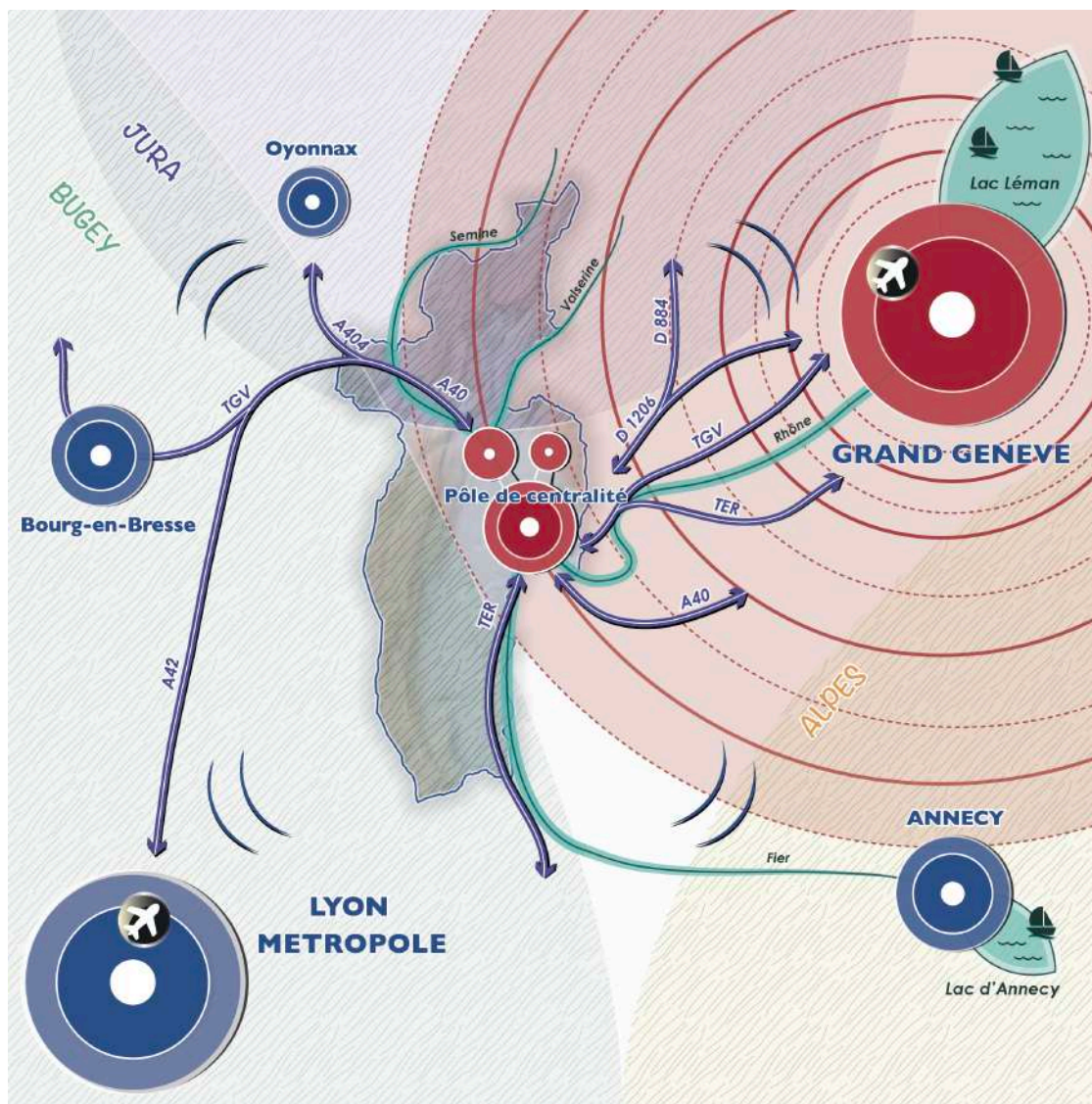


I.

Le positionnement stratégique :

***Le Pays Bellegardien,
La porte d'entrée Ouest du Grand Genève,
identifié comme un acteur régional***

⇒ Être LA porte d'entrée Ouest du Grand Genève, identifié comme un acteur régional
Pour un territoire attractif, dynamique, solidaire et exemplaire...



La porte d'entrée, ... mais encore ?

- Le Pays Bellegardien, affirme sa place au sein du Grand Genève pour contribuer au fonctionnement et au rayonnement de l'espace transfrontalier.
- Son objectif est de renforcer les coopérations en prenant appui sur son pôle de mobilité exceptionnel et son positionnement géographique d'interface entre :
 - l'espace métropolitain genevois et le massif alpin d'une part (Savoie et Haute-Savoie),
 - le Jura, le Bugey et les espaces plus lointains mais influents telle l'agglomération lyonnaise d'autre part.
- Plus qu'un espace connecté et de passage, le Pays Bellegardien se veut être un territoire d'ouverture, de projection et de lien où foisonnent les initiatives culturelles et les solidarités.
 - Le territoire tire parti de son identité culturelle propre liée à son histoire, pour valoriser sa capacité à marier espace rural de montagne et espace urbain par un haut niveau de services et une accessibilité optimisée (gare TGV, RER express, aéroport de Genève-Cornavin...).
 - Il s'organise comme espace de développement économique, résidentiel et touristique qui capte, retient et organise des flux de toutes natures en affirmant son authenticité.

➔ Être LA porte d'entrée Ouest du Grand Genève identifié comme un acteur régional

*Pour un territoire attractif,
dynamique, solidaire et exemplaire...*



- C'est assoir l'économie productive du territoire contributeur à l'espace métropolitain ;
- C'est conforter le rayonnement du pôle de centralité dans ses fonctions de centralité ;
- C'est renforcer le dynamisme des périphéries et leurs interdépendances et complémentarités ;
- C'est mettre en synergie l'ensemble des communes qui composent le territoire pour une solidarité et une qualité de vie supérieure avec notamment :
 - un niveau de services d'ambition métropolitaine à développer,
 - une offre en transports alternatifs aux Transports Individuels Motorisés (TIM) à décliner.
- C'est conduire le territoire vers l'exemplarité en matière de transition énergétique.

L'attractivité, le dynamisme, la solidarité et l'exemplarité du Pays Bellegardien, un pari sur l'avenir...

L'attractivité :

- pour les **habitants** (vivre agréablement avec un bon niveau de services et un accès facilité à l'emploi),
- pour les **entrepreneurs** (travailler dans de bonnes conditions par un accès optimisé aux services, aux réseaux d'entreprises et aux marchés notamment),
- pour les **touristes** afin de renforcer la notoriété et la visibilité du territoire ainsi que son niveau de services culturels, sportifs et de loisirs également ciblé sur les habitants.



Une **stratégie** et des **axes de développement** à mettre en œuvre autour de trois thèmes qui doivent « incarner » le Pays Bellegardien :

Le dynamisme

Un territoire :

- **Innovant** qui valorise ses ressources économiques et savoir-faire propres
- **Inséré dans les flux et les réseaux** de l'espace métropolitain
- **Autonome** par une croissance maîtrisée mais assumée
- **Créateur de synergies** entre filières tant en interne qu'avec l'extérieur et au-delà de l'espace métropolitain
- **Associant urbain et rural** pour offrir un cadre de vie dynamique

La solidarité

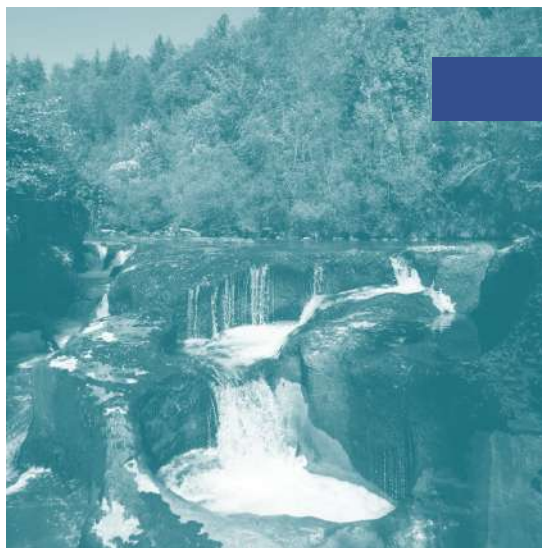
Un territoire :

- **Équilibré** qui irrigue en services l'ensemble de ses espaces de vie
- **Généreux et accueillant** qui fidélise les personnes en faveur d'une mixité générationnelle et sociale
- **Multiculturel** et **ouvert** comme carrefour d'influences géographiques et espace de rencontre et de convivialité entre des habitants aux modes de vie et de travail différents

L'exemplarité

Un territoire :

- **De projets tournés vers l'avenir** (Ecopole...)
- **Responsable de son environnement** et soucieux du bien vivre des populations (transition énergétique et mobilités durables)
- **Authentique** par son paysage, ses sites remarquables (rivières sauvages, PNR...), ses signes de qualité agricole et son patrimoine bâti atypique entre Bugey et Jura
- **Récréatif** offrant des expériences et des pratiques mémorables (loisirs, culture, nature)



2.

Les axes de développement

Axe 1. Affirmer un pôle économique et touristique dans le Grand Genève

Axe 2. Renforcer l'attractivité, les services et la qualité du cadre de vie

Axe 3. Approfondir l'organisation des transports et déplacements

Axe 4. S'engager dans la transition énergétique par une gestion des ressources exemplaire

Axe 1. AFFIRMER UN POLE ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE DANS LE GRAND GENEVE

Le Pays Bellegardien renforce sa contribution économique dans l'espace métropolitain associant innovation, tertiarisation, accompagnement des mutations pour une valorisation de ses ressources économiques et de ses savoir-faire propres.

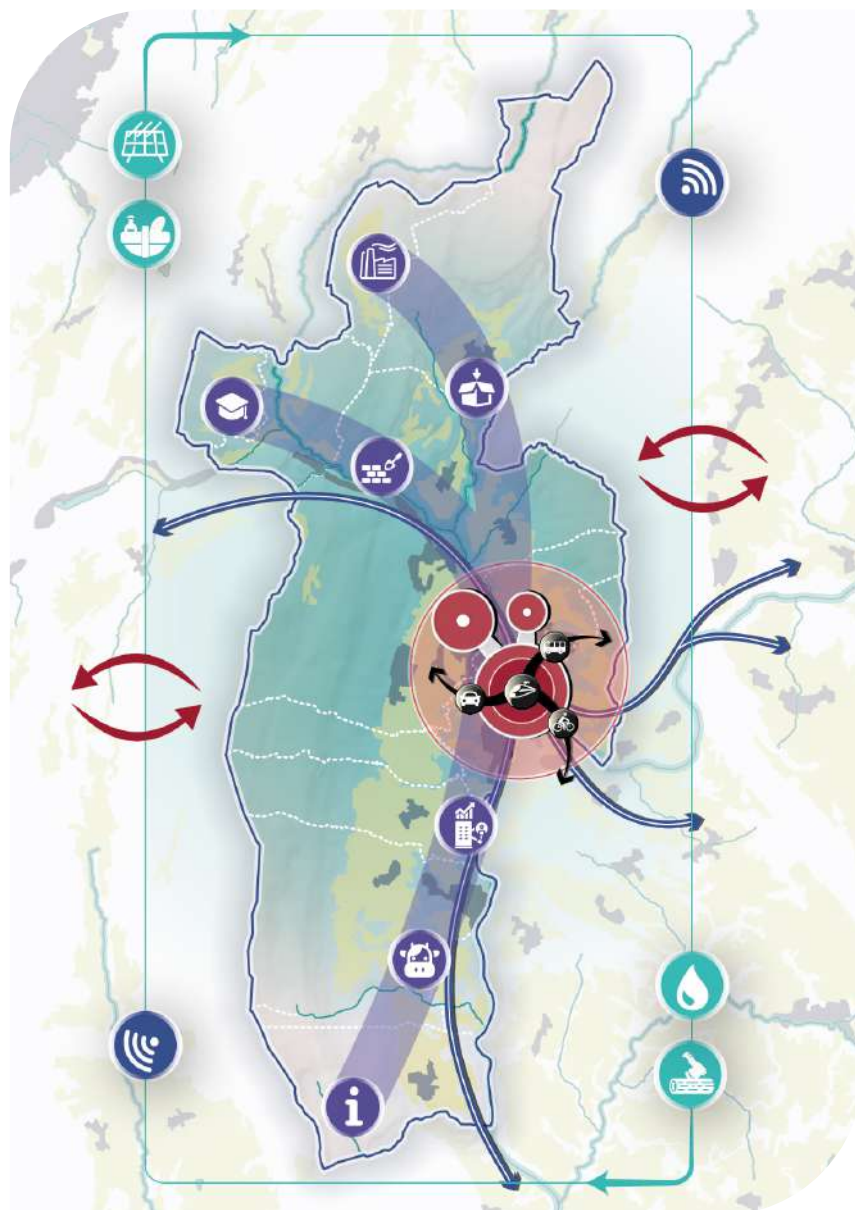
L'attractivité économique et résidentielle s'appuie également sur le projet de renforcement de l'offre touristique et de loisirs.

La politique touristique entend révéler les atouts du territoire pour une image renouvelée au profit des habitants et des entrepreneurs du territoire.

Orientations pour le renforcement du système économique Bellegardien :

- **Assoir l'économie productive** notamment en favorisant l'accueil de petites unités de production à forte valeur ajoutée en capitalisant sur les savoir-faire locaux et jouant des synergies avec les territoires voisins et centres universitaires.
- **Soutenir l'économie tertiaire et l'émergence de nouvelles activités :**
 - Pour ce faire, capitaliser sur le pôle gare en y développant notamment des lieux de travail partagés (espaces de co-working, tiers-lieux, FabLab...) et permettre la diversification des fonctions de la centralité;
 - Développer les services numériques comme l'e-commerce ou l'e-santé et accompagner le déploiement du très haut-débit.
- **Renforcer la place de l'agriculture et de la forêt dans l'économie :**
 - Soutenir les filières courtes : abattoir, maraichage, ventes directes et circuits courts de distribution, restaurations collectives, fourniture des cantines scolaires... ;

- Conforter et renforcer les productions agricoles de type AOC (Morbier, Bleu de Gex, Comté, Roussette du Bugey), IGP (Emmental) et de productions issues de l'agriculture biologique ;
 - Accompagner l'agropastoralisme indispensable au maintien des espaces ouverts ou à leur reconquête ;
 - Protéger l'espace agricole et le fonctionnement des exploitations en privilégiant l'utilisation d'espaces dans l'enveloppe urbaine ;
 - Développer et mettre en valeur le potentiel des filières bois.
- **Renforcer la lisibilité métropolitaine par une offre de formation ciblée** particulièrement en lien aux éléments caractéristiques de l'économie locale tels l'éco-construction et l'éco-rénovation.
 - **Promouvoir un centre économique fort, lisible et novateur en synergie avec les territoires voisins.**
 - **Promouvoir la mise en réseau des acteurs économiques**, en particulier les artisans, et encourager une filière éco-artisanale sur l'ensemble du territoire.
 - **Préserver les commerces de centre-ville** et accompagner leur mutation pour faciliter l'adaptation aux nouveaux modes de consommation.
 - **Mettre en œuvre un mode d'aménagement adapté aux nouveaux besoins fonciers et immobiliers des entreprises :**
 - Développer une offre foncière et immobilière pour anticiper les besoins des entreprises présentes et futures par la création d'un éco-pôle dédié aux activités d'excellence régionale et en faire un espace vitrine ;
 - Veiller à la qualité des espaces économiques tant en termes de services que de cadre paysager ;
 - Reconnaître les sites à reconverter et/ou à requalifier et soutenir les projets associés.



➔ **Affirmer un pôle économique et touristique dans le Grand Genève**

Organiser et développer une économie plurielle et innovante qui rayonne dans tout le territoire



Un centre économique fort, lisible et innovant



Capitaliser sur le pôle gare et les infrastructures pour soutenir l'économie et faciliter les déplacements domicile-travail



Développer l'économie circulaire et les énergies renouvelables pour accompagner la transition énergétique : éolien, photovoltaïque, gestion et valorisation des ressources en eau, circuits-courts, filière bois...



Renforcer les synergies avec l'extérieur

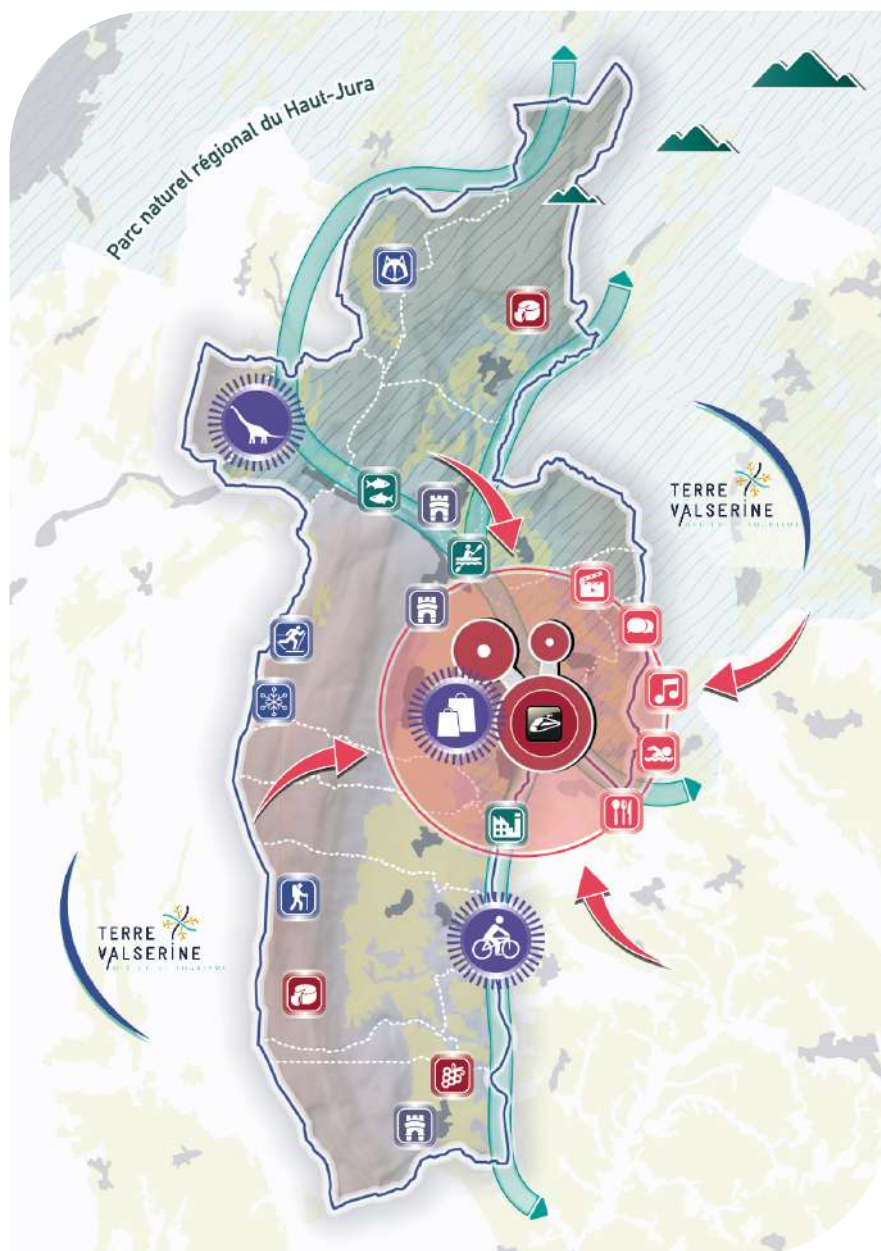


Soutenir l'économie dans ses nouveaux modes de production et de travail par le numérique



Orientations pour le développement touristique, vecteur d'attractivité :

- **Promouvoir la marque « Terre Valserine ».**
- **Poursuivre une politique touristique révélatrice de l'authenticité du territoire** et qui mette en lumière ses atouts naturels, culturels et patrimoniaux avec une offre plurielle orientée nature et plus diversifiée :
 - En valorisant d'autres entrées touristiques comme le tourisme industriel, sportif, culturel...
 - En capitalisant sur les « rivières sauvages » et en y développant des activités de pleine nature ;
 - En confortant l'offre nautique sur le Rhône ;
 - En valorisant l'espace rural et agricole afin de faire connaître le terroir et les productions labellisées pour mieux consommer et véhiculer une culture de qualité ;
 - En valorisant les filières courtes dans une approche agro-touristique ;
 - En promouvant les projets « vitrines » : Village de Marques, Dinoplagne®, itinéraires modes doux structurants, raccordement à la Via Rhôna.
- **Valoriser une trame verte et bleue qui en plus de ses fonctions écologiques, soit support de la valorisation du paysage et de la découverte** (notamment rivières sauvages, Espaces Naturels Sensibles, réserves naturelles).
- **Mettre en valeur la diversité des paysages et des points de vue du territoire** (combes, plateaux, crêts, cours d'eau,...) pour faciliter et encourager la découverte des patrimoines naturels et paysagers (panoramas/belvédères, panneaux d'interprétation, soin des lisières...).

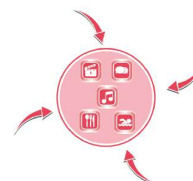


➔ **Affirmer un pôle économique et touristique dans le Grand Genève**

Promouvoir la marque « Terre Valserine »



Permettre la découverte du territoire, de son patrimoine naturel et paysager et de son histoire (jalonnements, parcours...)



Affirmer Valserhône comme centralité culturelle rayonnante



Accompagner le développement des projets « vitrines », Village de Marques, Dinoplagne®, raccordement à la Via Rhôna



S'appuyer sur le PNR et les espaces naturels remarquables pour valoriser l'authenticité du territoire



Faire connaître le terroir et les productions labellisées pour mieux consommer et valoriser une culture de la qualité



Garantir l'accessibilité du territoire depuis le pôle gare

Axe II. **RENFORCER L'ATTRACTIVITE, LES SERVICES ET LA QUALITE DU CADRE DE VIE**

Le Pays Bellegardien est un carrefour multiculturel d'influences géographiques. Il s'affirme comme un territoire généreux et accueillant, offrant un cadre de vie attractif et dynamique aux habitants, actifs et touristes et répondant à la diversité de leurs besoins. Il met en œuvre une politique volontariste et ciblée visant à accueillir des populations non pas par défaut mais par choix.

Pour cela, il développe une offre de services de niveau métropolitain différenciée par une montée en gamme, et organise son irrigation pour renforcer l'authenticité et la solidarité.

Orientations pour le renforcement et l'organisation des services :

Conforter le rayonnement de Valsershône dans ses fonctions de centralité.

- Affirmer le pôle de centralité en tant que centre culturel et sportif en s'appuyant sur deux équipements de niveau régional à créer :
 - « Cinévals », miniplex cinéma et spectacle, et « Vals'Aréna », salle de sport, comme vecteurs d'attractivité et de rayonnement en privilégiant l'articulation de ses équipements avec ceux des villages dans une logique de réseau.
- Consolider et diversifier l'offre de formation initiale et professionnelle :
- Favoriser une offre scolaire / éducative complémentaire avec le déploiement de cursus permettant une meilleure prise en compte du handicap et la pratique de langues étrangères.
- Afficher un pôle santé de dimension régionale, promouvoir les services liés à la santé et transformer le centre de santé en maison de santé pluridisciplinaire en lien avec les plateformes hospitalières.

Conforter le réseau de villages dynamiques et authentiques autour de pôles de services mutualisables :

- Maintenir et conforter les commerces multiservices et équipements de proximité de type aires de jeux, activités de pleine nature, city-stades ;
- Déployer les services liés à la petite enfance ;
- Consolider et diversifier l'offre scolaire et périscolaire pour répondre aux différents besoins et se donner les moyens de monter en gamme ;
- Mettre en réseau et mutualiser les bibliothèques et médiathèques ;
- Favoriser les permanences santé afin d'irriguer l'ensemble du territoire ;

Conforter le développement culturel à toutes les échelles au travers d'associations locales, d'animations et d'événements relayés par les médias et les outils numériques pour un territoire dynamique et socialement intégrateur (BD dans l'Ain, Lumi-Rhône, Estival's...).

Orientations pour le développement d'une offre résidentielle pour tous adaptés aux besoins futurs :

- **Diversifier les typologies et morphologies d'habitats pour promouvoir la mixité sociale et intergénérationnelle :**
 - Diversifier et développer de manière mesurée l'offre locative sociale en privilégiant leurs réalisations nouvelles dans les communes disposant d'équipements et de services ;
 - Répartir l'offre en logement aidé et intermédiaire au plus proche des services et équipements ;
 - Assurer une réponse adaptée aux besoins des publics spécifiques :
 - Améliorer l'offre pour les personnes âgées par la création et la rénovation de structures d'accueil et l'aide à l'adaptation des logements pour permettre le maintien à domicile des personnes âgées, handicapées et à mobilité réduite ;

- Adapter les réponses aux besoins des publics jeunes et temporaires en renforçant l'offre de petits logements à faibles loyers pour assurer les parcours résidentiels et professionnels en encourageant les modes d'habiter intergénérationnels ;
 - Garantir les conditions d'accueil des gens du voyage par l'aménagement d'une aire d'accueil et accompagner la sédentarisation des familles le cas échéant ;
 - Maintenir l'offre de logement et d'hébergement d'urgence.
- **Développer des partenariats immobiliers innovants à haute valeur environnementale, urbanistique et architecturale.**
 - **Mettre en œuvre des projets exigeants de renouvellement urbain et de rénovation valorisant la montée en gamme des équipements.**

Orientations pour promouvoir un mode d'aménagement et de construction approprié à l'identité et à l'authenticité du territoire :

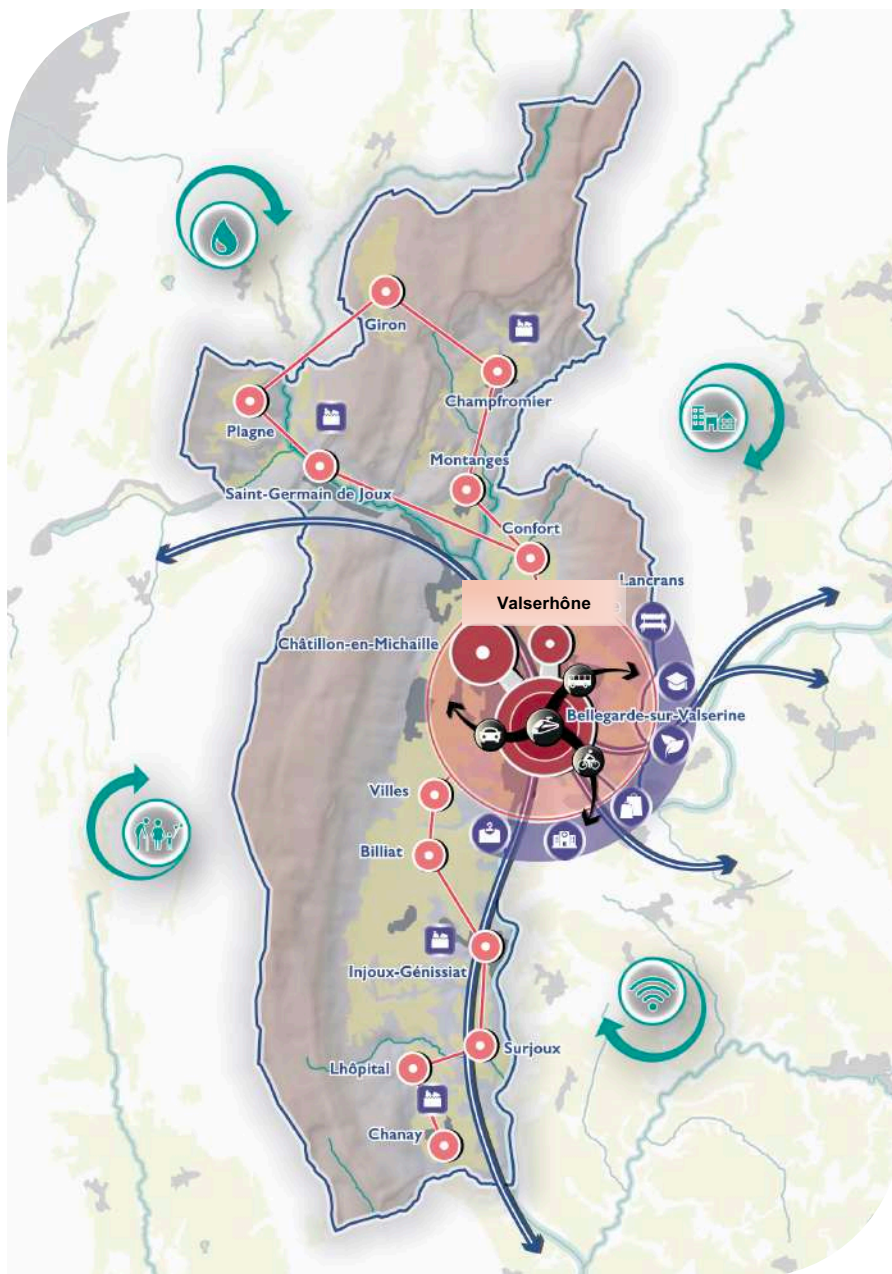
- **Favoriser une gestion économe de l'espace tout en respectant les morphologies traditionnelles, l'intimité et la convivialité :**
 - Prendre en compte l'identité des lieux et le vocabulaire architectural traditionnel pour éviter la banalisation ;
 - Favoriser la convivialité et le renouvellement urbain pour améliorer le cadre de vie des habitants.
- **Favoriser l'innovation, l'adaptation au changement climatique en valorisant les atouts patrimoniaux (usage du bois, autres matériaux...) :**
 - Renforcer la nature en ville (végétalisation du bâti, jardins partagés...) et les rapports à l'eau.

Orientations pour une politique commerciale qui valorise les centres-villes et l'attractivité du territoire :

- **Soutenir prioritairement le commerce en centre ville, en centre bourg pour des centralités vivantes et dynamiques :**
 - Réintroduire des équipements et services en lien avec les commerces de centralité pour favoriser la fréquentation (exemple pour le cinéma à Bellegarde à localiser dans la ville).
- **Mettre en œuvre une politique de maîtrise foncière et immobilière pour accompagner l'adaptation du commerce.**
- **Renforcer une offre commerciale attractive de rayonnement métropolitain :**
 - Réguler le développement d'activités commerciales dans les secteurs à vocations productives et artisanales, les activités liées aux besoins des salariés de ces zones étant autorisées ;
 - Localiser préférentiellement le grand commerce alimentaire (+ de 1 000 m²) dans le centre de Bellegarde et dans les zones d'activités commerciales existantes ;
 - Diversifier et renforcer l'offre de commerce notamment pour l'équipement de la personne, de la maison et de la culture et loisirs ;
 - Accompagner l'essor du Village de Marques et anticiper les potentielles évolutions à l'avenir au sein du PAE de Vouvray.

Orientations pour accompagner le déploiement du réseau et des services numériques :

- **Poursuivre les mesures d'accompagnement de la politique du SIEA dans le développement des infrastructures numériques ;**
 - Mettre en place des fourreaux en attente lors de l'aménagement afin de faciliter la desserte numérique ;
 - Favoriser le développement des e-services.



➔ **Renforcer l'attractivité, les services et la qualité du cadre de vie**



Pôle de centralité



Réseau de villages dynamiques structurés par une offre de services mutualisée



Développer des services de niveau métropolitain pour offrir un cadre de vie dynamique aux habitants, touristes et actifs



Soutenir le commerce et les services de proximité dans le rôle de vitalisation des centres bourgs



Organiser le rabattement depuis le pôle d'échanges dans l'ensemble du territoire



Élargir le spectre des mobilités pour irriguer l'ensemble du Pays Bellegardien en appui des infrastructures d'envergure (P+R, aires de covoiturage,...)



Mettre en œuvre une politique d'aménagement garante de la gestion des ressources, de l'accessibilité numérique, de la mixité sociale et générationnelle et du renouvellement urbain

Axe III. APPROFONDIR L'ORGANISATION DES TRANSPORTS ET DES DEPLACEMENTS

Autour d'un pôle de mobilité exceptionnel, le Pays Bellegardien reste un territoire rural de moyenne montagne.

Si organiser le rabattement sur le PEM (pôle d'échange multimodal) est incontournable, le fonctionnement du territoire passe également par une organisation des déplacements en lien avec les espaces voisins et l'espace métropolitain. La politique de déplacement intègre des mobilités alternatives et répond aux besoins d'irrigation et de solidarité sur le territoire.

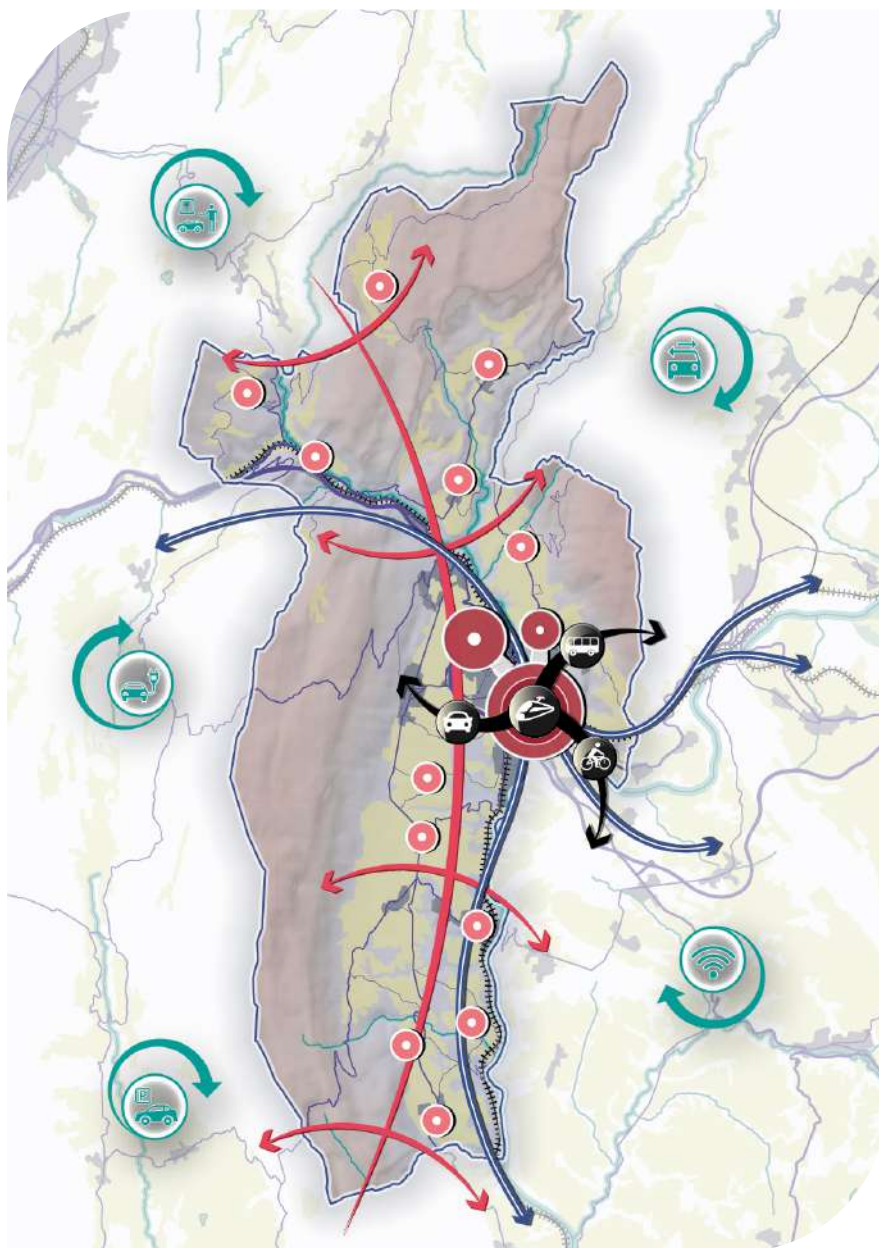
Orientations pour élargir l'offre de mobilité sur l'ensemble du Pays Bellegardien :

- **Organiser le rabattement depuis et en direction du pôle d'échanges :**
 - Renforcer l'intermodalité (automobiles, bus, cycles...);
 - Étendre le réseau de bus urbain afin de desservir l'ensemble des équipements structurants et les parcs d'activités économiques.
- **Définir les principes de développement et de localisation d'un réseau de parking relais, d'aires de covoiturages et de points de dépose et reprise d'autostop organisé pour accompagner le développement de nouvelles pratiques :**
 - Développer de nouveaux services par les pratiques alternatives (type « vélib », bornes de recharge électrique,...);
 - Développer les liaisons douces de courte distance pour les mobilités quotidiennes et en prenant appui sur les parcours touristiques pour les distances plus longues (projet de raccordement à la Via Rhôna, articulation avec les parcours de randonnée...).

Orientations pour soutenir le renforcement du transport ferroviaire et des infrastructures avec les territoires voisins :

- Appuyer la démarche régionale pour la réouverture de la ligne du Piémont du Jura en direction du Pays de Gex pour le fret et le transport de voyageurs.
- Solliciter une étude de faisabilité pour l'ouverture de certaines gares situées entre Seyssel et Bellegarde en lien avec les réflexions du Pôle métropolitain et des territoires voisins.
- Soutenir l'extension de l'offre ferroviaire TER à la ligne des Carpates en direction de Nantua.
- **Peser sur la mise en œuvre du Contrat de Plan Etat Région pour l'amélioration de la desserte routière du Pays de Gex dans un objectif de fluidification des flux.**

Ces orientations, articulées avec la politique d'organisation des services (axe 2) contribuent à limiter le temps et le nombre de déplacements.



➔ Approfondir l'organisation des transports et des déplacements



Organiser le rabattement depuis et en direction du pôle d'échanges dans l'ensemble du territoire



Élargir le spectre des mobilités pour irriguer l'ensemble du Pays Bellegardien en appui des infrastructures d'envergure (P+R, aires de covoiturage,...)



Soutenir le renforcement du transport ferroviaire avec les territoires voisins et l'amélioration de la desserte routière avec le Pays de Gex



Développer des mobilités durables

Axe IV. S'ENGAGER DANS LA TRANSITION ENERGETIQUE PAR UNE GESTION DES RESSOURCES EXEMPLAIRE

Territoire labellisé TEPOSCV (Territoire à énergie positive pour la croissance verte), le Pays Bellegardien, **de par son histoire et les ressources dont il dispose, est précurseur dans le domaine de la production d'énergie.**

Il se veut exemplaire en matière de transition énergétique et met en œuvre ses engagements dans la diminution des consommations énergétiques ainsi que la production d'énergies renouvelables : filières solaires, éolien, bois énergie, méthanisation.

Il met en œuvre un aménagement permettant d'assurer un bon fonctionnement et la qualité de ses ressources par une gestion durable : la trame verte et bleue, ressource en eau, la limitation de la consommation d'espace, ressources du sous sol et économie circulaire (limitation des émissions de gaz à effet de serre)...

Cette gestion durable des ressources participe à l'adaptation au changement climatique et au bien être et à la santé des habitants.

Orientations pour mettre en œuvre les engagements liés au label TEPOSCV, dans la diminution des consommations énergétiques ainsi que la production d'énergies renouvelables :

- Développer les énergies renouvelables filières solaires, éolien, bois énergie, méthanisation ;
- Favoriser la prise en compte de la performance énergétique dans l'élaboration des projets publics et rechercher une haute qualité architecturale notamment en utilisant le bois local en lien avec le Parc Naturel Régional du Haut-Jura ;
- Promouvoir la performance énergétique du bâti existant par sa rénovation via notamment la plateforme locale de rénovation énergétique du logement.

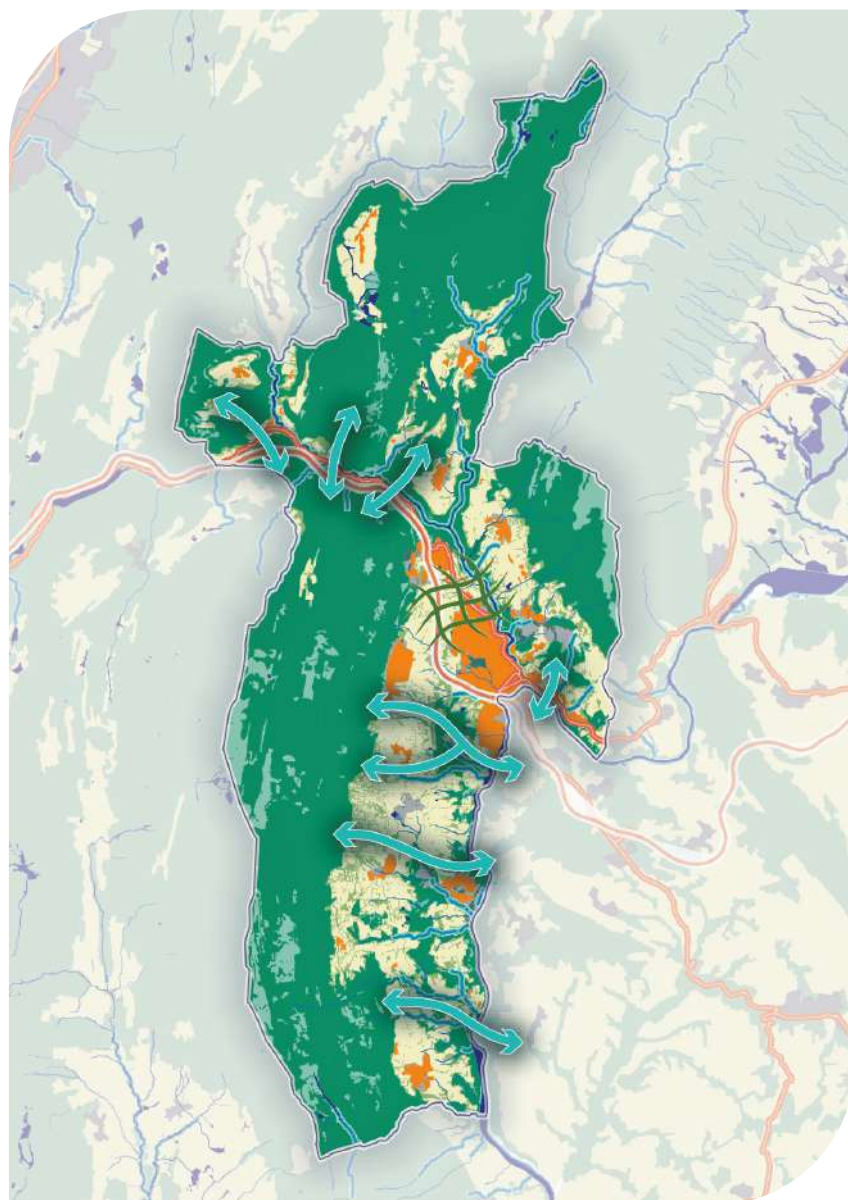
- Développer l'économie circulaire :
 - Poursuivre les efforts en matière de diminution et de valorisation des déchets, notamment du BTP, et améliorer la qualité du service rendu ;
 - Privilégier l'utilisation des ressources locales du sous sol pour le développement local afin de favoriser l'économie locale et la limitation des émissions de gaz à effets de serre.

Orientations pour protéger la ressource en eau :

- Réduire les pollutions diffuses pour préserver la qualité de la ressource ;
- Protéger le bon fonctionnement des cours d'eau et des zones humides en prenant en compte leurs fonctions hydrauliques et épuratoires ;
- Favoriser des usages économes de l'eau.

Orientations pour un maillage écologique garant de la richesse biologique du territoire :

- Protéger les réservoirs de biodiversité et sites sensibles (réserves naturelles, zones humides, zones NATURA 2000, ENS, ZNIEFF...) ;
- Assurer le bon fonctionnement écologique et la perméabilité des espaces boisés et agro-environnementaux ;
- Assurer la qualité des eaux superficielles et le bon fonctionnement des zones humides ;
- Déterminer, préserver et remettre en état, le cas échéant, les axes stratégiques de continuités écologiques ;
- Renforcer la trame écologique urbaine (nature en ville, végétal dans les espaces bâtis, gestion durable de l'eau, biodiversité ordinaire...).



➤ **Pour une gestion des ressources écologique exemplaire**



Protéger la ressource en eau et assurer la qualité des eaux superficielles et le bon fonctionnement des zones humides



Assurer le bon fonctionnement écologique et la perméabilité des espaces boisés et agro-environnementaux



Organiser le bon fonctionnement des corridors écologiques stratégiques



En prenant en compte les principales ruptures écologiques liées aux infrastructures routière et ferroviaire d'envergure (A40, ligne ferrée)



Organiser la perméabilité écologique particulièrement sous forme de trame verte urbaine dans les projets en extension du pôle structurant



Les espaces protégés (Natura 2000, ZNIEFF, ENS,...) feront l'objet d'une gestion adaptée et cohérente avec les caractéristiques de ces milieux et les protections qui les régissent.

Orientations pour préserver et valoriser les paysages d'aujourd'hui et de demain en cohérence avec la charte du PNR :

- Assurer la qualité et la diversité des paysages emblématiques et caractéristiques du territoire (Plateau du Retord, Versant du Mont-Jura, Vallée du Rhône, Plateau du Haut-Bugey, Vallée de la Semine, Vallée de la Valserine...) et les sites paysagers et sonores remarquables du Parc Naturel Régional du Haut-Jura.
- Soutenir l'agriculture dans ses fonctions d'entretien du paysage et d'ouverture visuelle en identifiant une politique de gestion conservatoire avec en particulier pour le secteur du PNR l'enjeu identifié des secteurs en déprise ou à risque.
- Veiller à la sauvegarde des motifs et bâtis identitaires (enduits de chaux, chalets d'alpage, fermes...), des ouvrages de génie civil et du petit patrimoine (lavoirs, moulins,...).
- Assurer une transition douce entre la trame urbaine et agri-naturelle en travaillant sur les lisières urbaines et paysagères et qualifier ou requalifier les entrées de ville.

Orientations pour une gestion des risques et des nuisances :

- Réduire la vulnérabilité des biens et des personnes face aux risques naturels et technologiques dans la politique de développement du territoire.
- Prévenir l'exposition aux nuisances (sonores, lumineuses, émissions de GES...) dans les aménagements.
- Développer une connaissance partagée des risques.

Orientations pour limiter la consommation d'espace et éviter l'étalement urbain :

- Définir et protéger sur le long terme des espaces agricoles stratégiques protégés directement par le SCoT.
- Tendre vers une diminution par deux en intensité de la consommation d'espace résidentiel pour mieux préserver les espaces agricoles, naturels et forestiers :
 - en prenant en compte les objectifs de logement au regard de l'espace maximal à consommer pour la période 2019/2040 ;
 - en comparant au rapport entre logements réalisés et consommation d'espace résidentiel pour les 10 dernières années.
- Maîtriser la consommation d'espace affecté au développement économique dans la même perspective sous réserve de l'Ecopole, projet métropolitain stratégique dont l'intérêt dépasse le territoire.

Les objectifs de croissance de population sont déterminés dans le cadre d'une fourchette car ils seront tributaires du rythme de mise en œuvre du renouvellement urbain, au delà de l'attractivité portée par le projet :

- Entre **28 000 et 30 000 habitants**, générant un besoin de d'environ 4000 logements maximum en tenant compte du desserrement des ménages, des démolitions, de l'évolution et de la résorption de la vacance ainsi que de l'affectation des résidences secondaires.

Ces chiffres constituent une enveloppe haute, dont la mise en œuvre ne peut être dissociée de l'objectif de limitation de la consommation d'espace et d'un urbanisme offrant des conditions de vie de qualité.

Ces objectifs doivent être mis en œuvre dans le cadre d'une **organisation cohérente** du territoire entre les réseaux de villages Nord, Sud et le pôle de centralité ayant vocation à structurer l'ensemble du Pays Bellegardien et ainsi maintenir son poids.

Ils doivent par ailleurs permettre progressivement la mise en œuvre de la stratégie.

Aussi, le développement s'organisera en fonction des **capacités d'accueil de chacune des centralités et des enjeux de renouvellement urbain sur le temps long.**

Le PLUiH, qui constitue une première phase de réalisation du SCOT, tiendra ainsi compte de l'opérationnalité des objectifs au regard des délais de mise en œuvre des projets de renouvellement urbain.

